

Compte-rendu #57 - Séances du 19 mai 2025

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Questions jointes du député Octave Daube (PTB), de la députée Dorothée De Rodder (PS) et du député Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

« Le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef), la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF), le Fonds de la recherche scientifique (FNRS) et la Fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie (Essenscia) interpellent les gouvernements sur l'avenir de la recherche »
« Quelles économies supplémentaires allez-vous faire peser sur vos secteurs? »
« Mesures à différents niveaux de pouvoir contre la recherche »

Dans une carte blanche parue le 12 mai dernier, le CRef, la FEF, le FNRS et Essenscia ont alerté sur les **lourdes conséquences pour l'écosystème de recherche qu'entraîneraient les réformes budgétaires annoncées : asphyxie financière, risque de tri sélectif des recherches, atteinte à la liberté académique, diminution des pensions, etc.** Le gouvernement avait promis un refinancement du secteur, souffrant déjà d'un sous-financement chronique, mais ce sont des coupes budgétaires qui sont annoncées – sans pour autant de communication transparente et officielle. Outre l'impact direct sur les universités (financement, qualité de la recherche et des formations), **ces mesures semblent également contre-productives d'un point de vue économique**, la santé économique d'une région étant directement corrélée à celle des universités dans ses activités de recherche, de formation et de contribution à l'innovation.

Le ministre a-t-il pris connaissance de cette carte blanche et des inquiétudes de ses signataires ? Quel est **son rôle pour protéger la recherche** et la défendre dans les discussions avec les autres niveaux de pouvoir, en particulier au fédéral ? Quelle est plus précisément la **nature des économies prévues**, et quelles sont les pistes d'économie envisagées pour 2026 et les années suivantes ?

Réponse de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :

« Je vous confirme avoir pris connaissance de la carte blanche à laquelle vous faites référence. **Les préoccupations du secteur de la recherche ne me sont ni étrangères ni**



indifférentes. J'en avais déjà été alerté et je comprends parfaitement l'importance des problématiques soulevées, tant pour notre société d'aujourd'hui que pour celle que nous souhaitons construire demain. Je tiens à affirmer que je mesure pleinement le rôle essentiel que joue la recherche, toutes disciplines confondues. Mon propre parcours, ainsi que les choix que j'ai déjà pu poser dans le cadre de mes fonctions au sein des différents gouvernements, aussi bien en Wallonie qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, en témoignent.

Cela dit, chacun comprendra que **nous évoluons dans un contexte budgétaire particulièrement contraignant.** Les dépenses publiques excèdent largement les recettes dans une proportion qui n'est pas soutenable à long terme. Il nous revient d'en tirer collectivement les conséquences en opérant des choix responsables et équilibrés. Il ne m'est pas possible, en conscience, de plaider pour une augmentation significative d'un poste budgétaire sans considérer les répercussions sur d'autres secteurs tout aussi cruciaux, il n'y a qu'à entendre les débats dans les différentes commissions. Le travail sur la soutenabilité des finances publiques est collectif et se gère dans tous les secteurs.

Ce n'est pas une fin en soi, mais c'est une nécessité pour préserver notre capacité à faire de futurs choix. Il est important de conserver des marges de manœuvre aujourd'hui et demain pour ne pas faire peser sur les générations futures le poids d'une dette paralysante et permettre à nos enfants de déployer leur plein potentiel. L'argent magique n'existe pas ; en tout cas, n'existe plus.

Je travaille, et les gouvernements travaillent, avec la pleine conscience de cette responsabilité collective que nous avons tous aujourd'hui pour que nos talents futurs puissent s'exprimer pleinement sur notre territoire. **La recherche est un domaine où l'avenir se construit. C'est pourquoi il est nécessaire de préserver ses moyens. Mais cela ne peut exclure les activités de recherche de toute réflexion sur l'efficience dans l'utilisation de ses budgets.**

Ces réflexions doivent être portées par le secteur de la recherche. À ce titre, les moyens d'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles, consacrés à la recherche et enregistrés sur les divisions organiques budgétaires 45 et 46, sont passés de 245,2 millions d'euros au budget initial 2024, à 251,1 millions d'euros en 2025.

À l'occasion de l'ajustement budgétaire, les facteurs d'indexation appliqués aux dotations, aux universités et au Fonds de la recherche scientifique (FNRS) conduisent à une augmentation de 2,4 millions d'euros du budget dévolu. À cela s'ajoute la part de la dotation générale aux établissements d'enseignement supérieur, estimée à environ 25 %, amenant ainsi à un total qui avoisine les 450 millions d'euros alloués, et ce, sans contrainte thématique, sans orientation imposée, et sans restriction sur les champs de recherche – contrairement à ce qui se fait parfois ailleurs.

Le décret du 4 avril 2024 relatif au financement de la Recherche dans les établissements d'enseignement supérieur garantit uniquement un équilibre entre les grands domaines : les sciences exactes, les sciences de la vie, et les sciences humaines et sociales. Cela permet d'éviter toute marginalisation d'un champ disciplinaire, comme le craignaient les dépositaires de la carte blanche. Ainsi, **il n'est pas question de désengagement, et encore moins de définancement.**

Par ailleurs, les décisions prises à l'issue du récent conclave budgétaire sont très claires : **les subventions de base aux universités et au FNRS sont maintenues et même renforcées par les mécanismes de l'indexation.** Enfin, je souhaite, comme vous, garantir aux chercheurs la liberté de chercher. C'est là le sens des financements non contraints évoqués plus tôt, auxquels s'ajoutent les moyens de la Région wallonne, accessibles aux universités et aux hautes écoles. Ceux-ci sont certes davantage orientés vers l'innovation, étant donné qu'elle est une priorité – légitime – de la Wallonie, mais ils n'excluent aucun champ de recherche fondamentale.

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



En conclusion, le maintien des moyens suffisants pour le domaine de la recherche est indispensable à la société de demain. Toutefois, sans maîtrise de nos dépenses publiques dès maintenant, nous priverons nos enfants de politiques publiques adéquates et de services publics de qualité. Le pire scénario, si nous ne sommes pas attentifs, serait d'assister, comme nous l'avons observé en Grèce ou en Italie, à un exode de talents. Nous n'en sommes pas là, mais il est temps de réagir pour éviter une dette paralysante qui restreindrait le potentiel des générations futures. L'équation n'est pas simple : nous voulons maintenir une trajectoire qui permette un équilibre entre des soutiens à la fois suffisants aujourd'hui et qui ne seront pas reportés sur les générations futures. »

Réaction des députés et de la députée :

Le député O. Daube souligne que l'indexation « n'est pas un cadeau » et que, s'il n'est pas possible d'augmenter significativement le budget de ce secteur, les acteurs et actrices de celui-ci demandent avant tout au ministre « de ne pas les attaquer sur tous les fronts possibles et imaginables ».

La députée D. De Rodder déclare s'inquiéter d'un manque de perspectives d'avenir pour un secteur pourtant crucial.

Le député H. El Hajjaji insiste « sur le fait que la recherche ne doit pas être perçue uniquement comme un ensemble de dépenses. Elle est le moteur de l'innovation; elle crée des emplois ».

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020dc050>

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Questions jointes des députées et députés Valérie Dejardin (PS), Valérie Bluge (MR), Octave Daube (PTB) et Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'enseignement supérieur est-il un "pilier essentiel de notre société" ? »](#)

[« Diffusion des informations par le groupe "Université en colère ULiège" et le groupe de travail "Réformes gouvernementales – ULiège" »](#)

[« Colère des professeurs et des étudiants de l'Université de Liège \(ULiège\) »](#)

[« Mesures qui s'attaquent à l'enseignement supérieur »](#)

Plus de 500 étudiantes, étudiants et membres du personnel de l'ULiège ont **dénoncé les mesures d'austérité** touchant le secteur de l'enseignement supérieur à travers le mouvement « **Université en colère** ». Leurs inquiétudes, partagées par le CRef, le FNRS, la FEF et Essenscia dans une carte blanche, se rapportent à la remise en question du précompte professionnel pour les chercheurs et chercheuses (mesure fiscale représentant 7% des moyens structurels des universités), de la prise en compte des particularités des carrières scientifiques, ainsi des risques de diminution de la qualité de la recherche, des formations et de l'attractivité de la carrière académique au sein des universités.

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



La ministre-présidente considère-t-elle l'enseignement supérieur comme un « pilier essentiel de notre société » ? Comment répond-elle à ces interpellations du secteur ? Quelle sera la position défendue par le gouvernement concernant les mesures relatives aux **pensions** et au **précompte professionnel** ? Comment compte-t-il assurer l'attractivité de l'enseignement supérieur ? La constitution par l'employeur d'un **deuxième pilier de pension** est-elle sérieusement envisagée au vu de la situation financière des universités ? Comment le gouvernement envisage-t-il d'**assurer un financement suffisant** de l'enseignement supérieur ? Où en sont les discussions concernant la **sortie de l'enveloppe fermée** de financement des universités ?

La députée V. Bluge signale de son côté avoir été interpellée au sujet des informations diffusés par les groupes « Université en colère » et « Réformes gouvernementales – ULiège ». Tout d'abord, il apparaît que **des professeurs utiliseraient des listes de diffusion de cours pour envoyer des publications concernant ces réformes et annoncer diverses actions prévues par ces groupes**. Les courriels envoyés diffusent également des informations irréalistes et anxiogènes.

La ministre-présidente a-t-elle eu des échanges avec ces groupes de l'ULiège ou avec le CRef au sujet de ces différents éléments ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

La ministre-présidente rappelle que **la majorité des mesures évoquées « ne font, à ce stade, pas l'objet de textes définitifs**. Les détails de bon nombre d'entre eux sont encore en cours de réflexion et d'analyse. **Néanmoins, mon cabinet est en contact constant avec les autres niveaux de pouvoir**. Je me tiens donc informée quasiment en temps réel et, dans la mesure du possible compte tenu d'un contexte budgétaire extrêmement difficile à tous les niveaux en Belgique, je veille à préserver les intérêts de l'enseignement supérieur.

Je l'affirme haut et fort : l'enseignement supérieur est un pilier essentiel de notre société. Une CIM [conférence interministérielle] est bien prévue, mais l'agenda n'a pas encore été fixé. Il en va de même pour la mise sur pied d'un Codeco, dont la réunion prendra place prochainement. Par ailleurs, je n'ai pas rencontré les représentants du collectif "Université en colère" et du groupe de travail "Réformes gouvernementales Université de Liège (ULiège)". Mon cabinet a toujours accepté de rencontrer les auteurs de cartes blanches ou les acteurs de terrain, soit à leur demande, soit à notre initiative. À ce stade donc, aucune rencontre n'a eu lieu avec les collectifs cités. En revanche, mon cabinet a des contacts très fréquents avec le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef). À titre d'exemple, une réunion est prévue demain pour exposer aux recteurs et rectrices le budget ajusté de 2025 et répondre à leurs questions.

Concernant l'utilisation des listes de diffusion de cours par des professeurs de l'ULiège en vue de transmettre des appels à mobilisation politique, sans connaître le détail du contexte dans lequel cette diffusion a été réalisée, le règlement général sur la protection des données (RGPD) encadre cette situation. Il s'agit en effet du traitement de données à caractère personnel. Dès lors, je demanderai un avis sur cette question au commissaire au gouvernement présent à l'ULiège.

Venons-en aux mesures décidées par le gouvernement Arizona et à leur incidence sur l'enseignement supérieur. La **dispense partielle du versement du précompte professionnel** des chercheurs est octroyée aux universités et aux hautes écoles depuis une vingtaine d'années. Pour les établissements d'enseignement supérieur, cette économie salariale est destinée à être réinvestie exclusivement dans la recherche, par l'engagement de chercheurs supplémentaires

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



ou par l'augmentation des budgets d'équipements ou d'infrastructures destinés à la recherche. **Si elle devait se produire, la suppression de cette dispense fiscale n'affecterait pas directement la qualité de l'enseignement ou, en tous cas, pas le taux d'encadrement des étudiants. Elle ne devrait donc pas non plus produire d'effets sur les politiques sociales des établissements. Cependant, force est de reconnaître qu'il y aura probablement une incidence plus indirecte.** À ma connaissance, la discussion sur la dispense du précompte professionnel des chercheurs n'a pas encore commencé. Je la suivrai de très près, car **je suis tout aussi convaincue que le CRef qu'une mesure de ce type, qui ne vise que le secteur public, affecterait un type de recherche qui ne peut se déployer que dans un cadre non directement lucratif.** Le soutien à la recherche fondamentale menée dans les universités, grâce aux fonds et dans les instituts de recherche scientifique est essentiel.

En ce qui concerne les pensions des académiques, j'y reviendrai ultérieurement dans le cadre d'une autre question dédiée à cette thématique, car toutes vos questions s'entrecroisent. On a donc dû faire des choix pour y répondre au meilleur endroit. Je ne reviendrai pas sur le modèle que j'ai déjà eu l'occasion de commenter lors d'une réunion précédente. Je vous renvoie donc à ma réponse donnée en cette occasion, car les choses n'ont pas évolué. Il ne s'agit par contre pas de la seule piste envisagée par le gouvernement en lien avec le financement de l'enseignement supérieur, mais d'une piste parmi d'autres. Cette piste a été soumise à l'analyse par ma prédécesseure. Elle a été avancée par les universités dans le cadre des groupes de travail spécifiques à leur refinancement qui ont été lancés au sein de mon cabinet. La sortie de l'enveloppe fermée sera aussi abordée lors des réflexions menées par ces groupes de travail.

La diversification des moyens de financement de l'enseignement supérieur est également à l'étude, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de politique communautaire (DPC). Une demande importante des acteurs impliqués concerne la possibilité de mieux utiliser les moyens dont ils disposent et de les utiliser pour le fondement même de leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la société. Les établissements se sont donc engagés dans la **démarche de simplification administrative** entamée par le gouvernement et ont proposé une série de mesures, contribuant par là même au choc de simplification administrative, ainsi qu'à une réorientation de leurs moyens vers l'essence même de leurs missions. [...] »

2. Question du député Octave Daube (PTB) :

« Suite du conclave budgétaire : quelles conséquences en enseignement supérieur ? »

Alors que des annonces de refinancement de l'enseignement supérieur avaient été faites dès avant les élections, ce refinancement ne semble guère se profiler, au contraire d'une **politique d'austérité budgétaire**. Dans sa présentation des résultats du conclave budgétaire relatif à l'ajustement du budget 2025 de ce jour¹, **la ministre-présidente a pourtant semblé assurer qu'il n'y aurait pas de coupe dans l'enseignement supérieur**, tout en annonçant un

¹ Cette présentation est retranscrite dans le compte-rendu intégral de cette commission (pp.5-41), disponible sur : <https://archive.pfwb.be/1000000020dc052>.



montant d'un million d'euros destiné à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sur les campus comme provenant d'un « **refinancement de l'enseignement supérieur** ».

Qu'entend la ministre-présidente par « refinancement » ? **Peut-elle confirmer qu'il n'y aura pas de coupe budgétaire dans l'enseignement supérieur ?** Outre l'augmentation du minerval pour les étudiantes et étudiants étrangers, quelles sont les pistes envisagées pour un refinancement ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« Monsieur le Député, vous parlez de flou s'agissant du budget des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'ose imaginer que l'exposé que j'ai fait plus tôt sur les résultats du conclave budgétaire aura permis d'éclaircir la situation. Votre affirmation me paraît erronée, car le gouvernement n'a pas manqué de transparence. Au contraire, le 23 avril dernier, j'ai exposé devant ce Parlement le scénario budgétaire de base à l'entame du conclave budgétaire.

Vous trouverez réponse à votre première question dans mon intervention relative aux résultats de ce dernier. [...]

Pour répondre à votre question relative aux violences sexistes et sexuelles, un refinancement de 2 millions d'euros est prévu pour les universités, dont 1 million d'euros servira à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Vous bénéficierez d'informations plus détaillées et de tableaux précis mentionnant les articles de base (AB) concernés dans le cadre des travaux budgétaires annoncés pour la semaine du 30 juin. »

3. Questions jointes des députés Octave Daube (PTB) et Hajib El Hajjaji (Ecolo) :

[« Quelle réponse du gouvernement et des universités face à la famine à Gaza ? »](#)

[« Demande de suspension immédiate de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël comme réponse à l'appel de la communauté académique belge »](#)

La situation dans la bande de Gaza est toujours plus préoccupante. À ce titre, après des prises de position et manifestations en provenance du milieu académique, le CRef a récemment demandé au gouvernement de **suspendre l'accord entre l'Union européenne et Israël concernant la participation au programme-cadre « Horizon Europe »**. Des demandes similaires ont par ailleurs été formulées au niveau du **programme « Erasmus+ »**. En janvier 2025, la ministre-présidente avait indiqué qu'elle serait « la porte-parole de ces préoccupations ». En mars 2025, elle mentionnait la possibilité d'une rencontre avec la Commissaire européenne à l'Education et à la Culture. Or, aucune avancée n'a été observée.

Que fait aujourd'hui le gouvernement pour rompre les liens entretenus entre nos universités et ce pays ? **Comment la ministre-présidente envisage-t-elle de concrétiser l'appel de la communauté académique ?** La FWB soutient-elle la demande de suspension immédiate de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël ?



Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :

« **Il n'y a pas de mots pour qualifier la situation à Gaza.** Celle-ci sera largement évoquée lors de la réunion des ministres européens des Affaires étrangères, qui se tiendra le 20 mai, durant laquelle le gouvernement fédéral sera représenté.

L'aide humanitaire, ainsi que les démarches de diplomatie majeures relèvent du niveau fédéral, et je suis évidemment en contact avec le ministre des Affaires étrangères sur cette question qui **requiert clairement une position forte et urgente de notre pays et de l'Union européenne.** [...]

Les discussions sont en cours en ce moment au gouvernement fédéral pour stabiliser une position belge, en ce compris, comme annoncé par le ministre Prévot, en envisageant des sanctions. Je n'en sais pas davantage. [...]

J'ai évidemment bien pris connaissance de la carte blanche des universités belges, plaidant pour la révision de l'accord d'association liant l'Union européenne et Israël en raison de la violation des droits humains à Gaza. L'article 2 de cet accord repose explicitement sur le respect des droits humains. Parmi les atrocités en cours à Gaza, le blocage de l'aide humanitaire constitue à lui seul un élément de violation de ces droits.

Je comprends naturellement la démarche des établissements qui ont déjà, par le passé, adressé la même requête à la Commission, l'invitant à établir un cadre de travail clair permettant d'évaluer les partenariats avec Israël et évitant de reporter cette responsabilité au cas par cas sur les établissements. Encore cette après-midi, durant la commission, j'étais en contact avec la présidente du CRef et le ministre des Affaires étrangères sur ce même sujet.

Rappelons que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente pour suspendre ou modifier un accord conclu entre l'Union européenne et un État tiers. Il s'agit d'une prérogative de l'autorité fédérale, d'une part, et des institutions européennes, d'autre part.

La révision de l'accord impliquerait une unanimité au niveau européen, qui semble, à ce stade, difficile à envisager. Nos points d'attention sur la question ont bien été relayés au ministre des Affaires étrangères ; il n'est cependant pas certain que ce sujet soit abordé lors du prochain Conseil européen. Par ailleurs, j'ai écrit à la commissaire Mînzatu il y a quelques semaines et le sujet avait été repris comme un des sujets que je voulais aborder avec elle, et ce, malgré l'absence de compétence directe.

Sur l'enseignement supérieur, je ne peux que rappeler qu'il ne m'appartient pas en tant que ministre d'interdire des partenariats académiques. Je n'en reste pas moins mobilisée et concernée par cette situation dramatique. C'est la raison pour laquelle j'ai d'ailleurs invité les responsables académiques à exercer une vigilance éthique et politique sur les collaborations en cours.

Lors de la réunion du 25 mars de notre commission, j'avais rappelé que **certaines universités avaient déjà réexaminé ou suspendu des projets sensibles avec des universités israéliennes ; d'autres ont évité d'entrer dans de nouveaux partenariats, et ce, en adéquation avec leurs valeurs.** Par ailleurs, elles partagent leur charte éthique et leurs grilles d'analyse pour se donner des outils communs.

Le rôle du gouvernement n'est pas de se substituer aux établissements, mais bien de maintenir un dialogue exigeant et fondé sur des principes clairs. Le CRef le sait, mais je rappelle constamment notre disponibilité à accompagner toute démarche visant à garantir que nos institutions de l'enseignement supérieur soient à la hauteur de leur responsabilité éthique. »



⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020dc052>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.